

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 25 avril 2007

Présidence de Monsieur Marc ZOLLIKER, Président

Concerne : Préavis 06/2007 COLLEGE PIERRE D'ARVEL – DEMONITION ET
RECONSTRUCTION DU PERRON D'ACCES

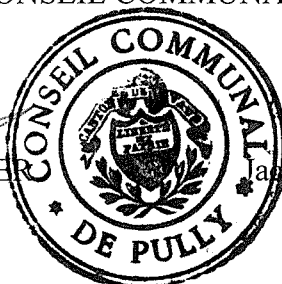
LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 06-2007 du 14 mars 2007,
 - ouï le rapport de la commission désignée à cet effet,
 - vu le préavis de la Commission des finances,
- décide amender les conclusions du préavis comme suit :
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 destiné à lui permettre de procéder à la démolition et à la reconstruction du perron d'accès au collège Pierre d'Arvel ;
 - **de prévoir un amortissement sur une durée maximale de 30 ans.**

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Marc ZOLLIKER



La secrétaire

J. Vallotton
Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 26 avril 2007